



























## 39° SPI OUEST-FRANCE Destination MORBIHAN

### ATTENTION: nombre de bateaux limité à 400.

La notation [DP] dans une règle de cet Avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## 1 Organisation

La Société Nautique de La Trinité-sur-Mer (AO), en partenariat avec le journal Ouest-France, organise le Spi Ouest-France Destination Morbihan du 13 au 17 avril 2017, sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFVoile).

## 2 Règles

La régate sera régie par :

- 2.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV) 2017-2020.
- **2.2** Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers feront l'objet d'un avenant ultérieur à cet AC et seront publiées sur les sites internet www.spi-ouestfrance.com et www.snt-voile.org.
- 2.3 Les règlements fédéraux.
- 2.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 2.5 En cas de traduction de cet Avis de course, le texte français prévaudra.

## 3 Publicité

Les bateaux devront porter la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la régulation World Sailing (WS) 20.9.2 s'applique. [DP]

## 4 Admissibilité

- **4.1** La régate est ouverte aux :
- Monotypes d'une classe reconnue par WS et/ou la FFVoile d'une longueur hors tout minimum de 5.70 m.
- Diam 24 one design.
- Figaro Beneteau 2 en double.
- Mini 6.50 en double.
- Multi 2000 d'une longueur hors tout comprise entre 25 et 45 pieds.
- IRC double possédant un certificat d'un TCC minimum de 0.949 et inférieur à 1.060.
- IRC en équipage possédant un certificat d'un TCC minimum de 0.850 et d'une longueur hors tout minimum de 7 m.

- IRC 1 (TCC supérieur à 1.060).
- IRC 2 (TCC de 1.010 à 1.059).
- IRC 3 (TCC de 0.980 à 1.009).
- IRC 4 (TCC de 0.850 à 0.979).

Pour les IRC en équipage, l'AO se réserve le droit de subdiviser une ou plusieurs des classes ci-dessus de manière à équilibrer le nombre de bateaux dans chaque groupe.

Osiris habitable possédant un certificat Osiris habitable, dont le groupe brut minimum est de 11, et d'une longueur hors tout minimum de 7 m.

L'AO répartira, selon leur rating, les bateaux dans différents groupes de classement après la clôture des inscriptions. Cette répartition pourra être faite de manière à équilibrer le nombre de bateaux et les écarts de rating de chaque groupe.

Les groupes de classement, les classes et les ratings des bateaux seront affichés à partir du 13 avril.

4.2 Les bateaux dépourvus de filières ne seront pas autorisés à s'inscrire, sauf si les règles de classe le permettent.

## 4.3 Un minimum de 8 bateaux est requis pour constituer une série monotype ou autre série.

**4.4** Chaque bateau doit obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins trois personnes sauf pour les catégories Figaro Beneteau 2, Mini 6.50 et IRC Double. L'équipage doit être conforme aux rèales de classe.

## **4.5** Pour tous les bateaux :

La liste d'équipage, précisant les jours d'embarquement de chaque équipier, devra avoir été déposée au Secrétariat de course au plus tard deux heures avant le premier signal d'avertissement de la première course du programme. Le nombre d'équipiers devra rester conforme à cette liste (ceci modifie la règle de classe J 80 C.3.2).

4.6 Conformément à l'Annexe G des RCV et aux règles de classe, un numéro de voile est obligatoire pour chaque bateau.

## 5 Composition du dossier d'inscription

- Bulletin d'inscription original dûment rempli recto verso.
- Frais de participation en euros (n° et autorisation de prélèvement bancaire ou chèque français uniquement). Un dossier d'inscription sans le règlement des frais sera mis de facto au rebut.
- 2 timbres-poste (tarif lettre en vigueur) ou, pour l'étranger, un coupon international de même valeur.
- Attestation d'adhésion de classe 2017 pour tous monotypes (classe reconnue par WS et/ou FFVoile).

 Présentation du certificat de jauge IRC 2017 ou Osiris habitable ou Multi 2000 en cours de validité avant le 5 avril 2017.

En cas de non-présentation du certificat de jauge avant cette date, l'AO se réserve le droit d'accepter ou refuser l'inscription sans remboursement de l'inscription).

- Attestation d'assurance valide du bateau.
- Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs ;
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription:
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité nationale membre de WS;
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'euros ou souscription d'une assurance responsabilité civile complémentaire fournie par la FFVoile lors de la confirmation des inscriptions valable pour la durée de l'épreuve (coût approximatif de 7 €);
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 1<sup>re</sup> page de l'acte de francisation pour tout bateau français. Les bateaux non francisés doivent être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

## 6 Répartition de la flotte et parcours

- Mor 6.1 Le nombre d'inscrits par catégorie de bateau déterminera la répartition des concurrents sur les 4 zones de course de l'épreuve 2017 (voir le positionnement et la taille de ces zones sur l'extrait de carte de la Baie de Quiberon).
- 6.2 Si le nombre d'inscrits dans une série est supérieur à 85, la flotte pourra être divisée en deux groupes.
- 6.3 Pour les Diam 24 one design, la flotte pourra être divisée en groupes.
- 6.4 RAPPEL: la navigation sur les zones de courses ou le transit vers celles-ci amèneront les bateaux à naviguer à plus de 2 NM d'un abri.

ouest

Dest

La règlementation pour les bateaux battant pavillon français impose des gilets de sauvetage de 100 newtons de flottabilité au moins pour les navires ne s'éloignant pas de plus de 6 milles d'un abri, et 100 newtons de flottabilité au moins pour les enfants de 30 kg maximum, quelle que soit la distance d'éloignement d'un abri.

## 7 Inscriptions

- Par internet : modalités indiquées sur le site www.spi-ouestfrance.com.
- Par courrier

:-france

ination

bihan

- 7.1 Le dossier d'inscription, en ligne ou par courrier, doit parvenir à la SNT avant le 29 mars. Une majoration de 50 € sera appliquée pour toute inscription nous parvenant après cette date. Un accusé de réception numéroté confirmant l'inscription sera adressé à chaque participant (nombre d'inscrits limité à 400).
  - 7.1.1 Les dossiers d'inscription en surnombre (audelà des 400) seront mis en attente d'un désistement. Les skippers seront prévenus par courrier de leur mise en liste d'attente, puis, s'il y a lieu, d'un désistement rendant possible l'inscription du bateau.
  - **7.1.2** Pour une annulation d'inscription jusqu'au 29 mars, une somme de 60 € sera conservée par l'AO (frais de dossiers). Après cette date, le montant de l'inscription restera acquis à l'AO.
  - 7.2 L'AO pourra, pour cause de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige, décider d'annuler le déroulement de l'épreuve. De telles annulations, pour des raisons de force majeure ou pour tout motif indépendant de la volonté de l'AO, ne donneront lieu à aucun remboursement des frais d'inscription ni dédommagement. Il pourra en être ainsi notamment, mais sans que cette liste soit limitative, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, de conflit armé, de réquisition, d'incendie, d'inondation, de grève,

ou de blocage des installations dont l'origine serait étrangère et totalement indépendante de la volonté de l'AO.

## 8 Droits à payer

Les frais sont répartis par taille de bateaux de la manière suivante (dont 10 € au profit de la SNSM) :

- moins de 8 m
   de 8 m à 8,99 m
   de 9 m à 9,99 m
   de 11 m à 11,99 m
   de 12 m à 12,99 m
   de 9 m à 9,99 m
   340 €
   13 m et plus
   560 €
- ode 10 m à 10,99 m 380 €

## 9 Instructions de course

Les instructions de course seront publiées sur les sites : **www.spi-ouestfrance.com** et **www.snt-voile.org** au plus tard le 9 avril 2017.

## 10 Les parcours

Les parcours seront de types construits ou côtiers. Carte SHOM conseillée : 7033.

## 11 Système de pénalité

- **11.1** La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- **11.2** La pénalité de remplacement pour une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10 % du nombre des inscrits à la disqualification.
- **11.3** Un arbitrage sur l'eau pourra être mis en place selon les modalités décrites dans les instructions de course.

## 12 Classement

- **12.1** 2 courses devront être validées pour valider la compétition.
- **12.2** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

## 13 Place au port

Les bateaux doivent rester à la place qui leur aura été attribuée pendant qu'ils sont dans le port. [DP]

## 14 Limitations de sortie de l'eau

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de course. [DP]

## 15 Équipements de plongée et housses de protection sous-marines

Les appareils de respiration sous-marine et les housses de protection sous-marines ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité des quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la régate. [DP]

## **16 Communication radio**

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit pas faire de transmission vocale, ni recevoir de communications vocales ou des données qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. [DP]

Les bateaux pourront être équipés d'un téléphone portable ou d'une balise de positionnement à usage exclusivement destiné au tracking. Cet équipement devra être positionné à l'arrière du bateau, suspendu dans une sacoche opaque accrochée sur la filière ou le balcon arrière. Si un téléphone est embarqué, il devra être destiné uniquement à l'émission de datas. En aucun cas le téléphone utilisé comme balise de positionnement ne pourra être utilisé pour émettre ou recevoir des communications.

## 17 Prix

Des prix seront remis aux premiers de chaque série.

## 18 Décision de courir

- **18.1** La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommages (matériel et/ou corporel).
- **18.2** D'autre part, dans le cas où l'Autorité portuaire le déciderait, les concurrents seront prévenus 24 heures à l'avance par l'AO d'avoir à partir éventuellement pour un autre port de la Baie. À partir de la réception de cet avis, un équipage suffisant pour la manœuvre devra être maintenu en permanence à bord. Dès l'ordre d'exécution donné par l'AO, les bateaux concernés devront impérativement rejoindre le port désigné. En cas de non-respect, le bateau sera exclu de la course, sans préjudice de toutes actions pénale et civile en cas d'accident.

## 19 Informations complémentaires

## Places de port

Emplacements gratuits du 8 au 23 avril 2017.

## Manutentions

Tarifs spéciaux du 3 au 18 avril 2017.

- Du 3 au 11 avril 2017: mise à terre réservée exclusivement au pack 24 h & 48 h maximum, sur rendez-vous, dans la limite des places disponibles.
- La fiche de travaux, pour mise à l'eau/mise à terre depuis une remorque, est à demander par mail : trinite-sur-mer@compagnie desportsdumorbihan.fr.
- Des espaces spécifiques sur le terre-plein du port ainsi que sur la zone de Kermarquer seront dédiés au stockage des remorques.
- Aucune manutention ne sera effectuée sans règlement préalable.

Port de La Trinité-sur-Mer - Cours des Quais - BP12 56470 La Trinité-sur-Mer

Tél. 02 97 55 71 49 - Fax 02 97 55 86 89

E-mail: trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr

# D'INSCRIPTIO 5

à retourner à la SNT (adresse en bas de page). Document à remplir en majuscules,

## 39° SPI OUEST-FRANCE **Destination MORBIHAN**

Du 13 au 17 avril 2017 La Trinité-sur-Mer

<	Jauge
	Assur
	Public
api uest-france	Cautic
_ 7	Acte f
Destination	No lic
Morbihan	

Réservé à l'organisation						
ervé						
Bés	Jauge	Assurance	Publicité	Caution	Acte franc.	Nb lic val

BATEAU		
Nom du bateau Sponsor		
Baptême		Numéro de voile
IRC Équipage ☐ Osiris Habitable ☐ IRC Double ☐ Multi 2000 ☐	Monotype Diam 24 One Design □	VHF obligatoire: Fixe ☐ Portable ☐
Type de bateau Cat	Catégorie de navigation	Longueur hors tout
Port d'attache du bateau		
En êtes-vous propriétaire Oui ☐ Non ☐	Si non, nom du loueur	
	Lieu de la location	
Important, dernière épreuve courue par le skipper	pper	
Date et lieu [	Type de bateau	au
SKIPPER		
Nom du skipper	Prénom	
Numéro de licence*	Club	Date de naissance
Adresse du skipper		
Code postal Lili Ville		Pays
Téléphone fixe	Portable	
E-mail @		
*Pour qu'une inscription soit enregistrée, la licence FFV 2017 du skipper (de nationalité francaise) devra obligatoirement avoir été renouvelée.	du skipper (de nationalité francaise) devra obligato	rement avoir été renouvelée.

# Dossier d'inscription à compléter et à retourner à la SNT avec les documents cités dans l'Avis de course (nombre d'inscrits limité à 400 bateaux).

FFV, de l'Avis de course joint et des instructions de course qui seront données le jeudi 13 avril 2017. Par ailleurs, ne désirant non rain nandant la durée du Soi Ouest-France - Destination l'image de son bateau ou du nom de celui-ci - en particulier s'il s'agit d'une marque commerciale - il demande à Ouest-France et à la SNT de prendre toutes dispositions à cette fin, et il les la durée, et sur les lieux de la manifestation, sans accord préalable des organisateurs. Le skipper et son équipage, le sponsor, le propriétaire du bateau autorisent les organisateurs pas que, pendant la durée du Spi Ouest-France - Destination Morbihan, une utilisation commerciale anormale soit faite de constatation d'abus dans ce domaine. Enfin, le skipper et Le skipper s'engage à respecter les règlements de WS, de la charge, par avance, d'engager toutes actions en cas de éventuellement son ou ses sponsors s'engagent à ne pas exploiter, à des fins commerciales, le Spi Ouest-France, pendant utiliser gratuitement, sur tous supports, les images qui pourraient être faites durant la manifestation.

# OFFRE SPÉCIALE D'ABONNEMENT À VOILES ET VOILIERS

Réservée aux participants du Spi Ouest-France 2017 1 an – 12 numéros (Spécial Salon compris + accès illimité au site www.voilesetvoiliers.com) 39,80  $\epsilon$  au lieu de  $79.60\epsilon$  à régler avec l'inscription au Spi.

Signature du skipper ▶ (précédée de la mention "Lu et approuvé")

Date

☐ J'accepte de recevoir par e-mail des informations du Spi Ouest-France - Destination Morbihan et du journal Ouest-France.
Conformément à la loi du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données vous concernant en écrivant à l'adresse suivante : Ouest-France - Relations publiques - 35051 Rennes Cedex 9.

## Mode de règlement (à l'ordre de la SNT), à joindre obligatoirement à l'inscription.

Droits à payer	(selon longueur du bateau)	Jeur du	ı bateau)	
Abonnement Voiles et Voiliers (facultatif) 39,80€ Oui □ Non □	oiliers (facultatif) <b>39,8</b>	30€	Oni 🗆	Non
Montant total en euros				
Chèque bancaire 🔲 Nom du débiteur	Nom du débiteur			
Espèces				
Carte bancaire				
Nom du débiteur				
N° (				
Expire à fin	Signature			
3 demiers chiffres du cryptogramme 📙 📗	ımme 📗 📗			
				1

Organisé par la Société Nautique de La Trinité-sur-Mer - www.snt-voile.org SNT - Môle Éric Tabarly - 56470 La Trinité-sur-Mer - Tél. 02 97 55 73 48 - Fax 02 97 55 85 78

# MORBIHAN

39° SPI OUEST-FRANCE Destination

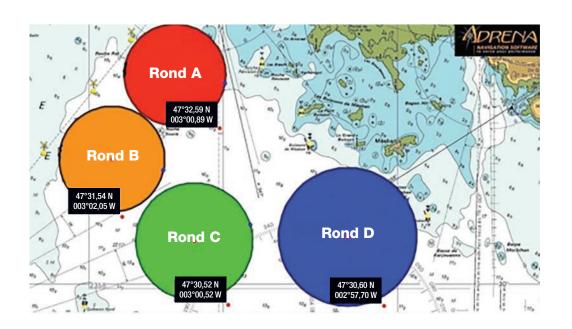
Nom de baptême du bateau



N° de voile

						I VICI DIII QII		
Nom	Prénom	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	N° de licence	Visa médical (Réservé à l'organisation)	Poids (Monotypes) (Réservé à l'organisation)
N								
3								
4								
O								
0								
7								
00								
Ø								
10								
<u></u>								
12								
13								
14								
15								
16								

## 39° SPI OUEST-FRANCE Destination MORBIHAN





## Jeudi 13 avril

## À partir de 9 h

Remise des instructions de course sous le grand chapiteau dans le village partenaires. Contrôle de jauge.

## De 12 h à 13 h Pause.

## 20 h

Briefing des skippers sous le grand chapiteau.

## 21 h

Clôture.

## Vendredi 14 avril

## À partir de 9 h 30

Émargement départ à la tente secrétariat.

## 12 h

Une ou plusieurs courses à suivre (ronds A, B, C, D).

À partir de 18 h

Programme à terre.

## Samedi 15 avril

## À partir de 9 h

Émargement départ à la tente secrétariat.

## 11 h

Une ou plusieurs courses à suivre (ronds A, B, C, D).

À partir de 18 h Programme à terre.

## **Dimanche** 16 avril

## À partir de 9 h

Émargement départ à la tente secrétariat.

## 11 h

Une ou plusieurs courses à suivre (ronds A, B, C, D).

À partir de 18 h Programme à terre.

## Lundi 17 avril

## À partir de 8 h

Émargement départ à la tente secrétariat.

## 9 h 30

Une ou plusieurs courses à suivre (ronds A, B, C, D).

16 h Remise des prix.

## Coordonnées utiles

## **Ouest-France**

E-mail: spi.ouest-france@ouest-france.fr Sites Internet: www.ouest-france.fr www.spi-ouestfrance.com

## Société Nautique de La Trinité-sur-Mer

Tél. +33 (0)2 97 55 73 48 Fax +33 (0)2 97 55 85 78 E-mail: accueil@snt-voile.org Site Internet: www.snt-voile.org

## Port de Plaisance de La Trinité-sur-Mer

Tél. +33 (0)2 97 55 71 49 Fax +33 (0)2 97 55 86 89

E-mail: trinité-sur-mer@compagniedes

portsdumorbihan.fr

Site Internet: www.baie-de-guiberon.com

## Mairie de La Trinité-sur-Mer

Tél. +33 (0)2 97 55 72 19 Fax +33 (0)2 97 55 73 31

E-mail: accueil@latrinitésurmer.fr Site Internet: www.la-trinité-sur-mer.fr

## Office de Tourisme de La Trinité-sur-Mer

Tél. +33 (0)2 97 55 72 21 Fax +33 (0)2 97 55 78 07

E-mail: tourisme@ot-trinite-sur-mer Site Internet: www.ot.trinite-sur-mer.fr